

OBLIGATION AGRICOLE EN FONCTION DES ZONES VULNERABLE AUX NITRATES

ZONE	OBLIGATION AGRICOLE	ELIGIBLE MAINTIEN DES CHAUMES	
		INTERCULTURE COURTE	INTERCULTURE LONGUE
ZONE D’ACTION RENFORCE	- Les repousses de céréales ne sont pas autorisées en interculture longue (semis d'un couvert obligatoire) - Les couverts doivent être implantés avant le 15/09 - Ils doivent être maintenus au minimum 3 mois - Les couverts et repousses ne doivent pas être détruits avant le 15 novembre - Les plafonds d'apports sur les couverts d'interculture sont plus bas.	OUI	NON
ZONE VULNERABLE	- Les repousses de céréales sont autorisées en interculture longue dans la limite de 20% de la surface en interculture - Semis de couverts sur le reste de la surface. - Les couverts doivent être implantés avant le 30/09 - Ils doivent être maintenus au minimum 2,5 mois Les couverts et repousses ne doivent pas être détruits avant le 15 novembre	OUI	OUI
ZONE NON VULNERABLE	Aucune obligation	OUI	OUI

Carte des zones vulnérables aux nitrates Septembre 2024

